

Avenir des Barreaux de France - ABF

Newsletter - Juillet 2015

Mesdames et Messieurs les Bâtonniers,
Chers confrères,

Au printemps 2014, le syndicat Avenir des Barreaux de France que j'avais l'honneur de présider depuis le 21 février, a publié sur son site une newsletter intitulée " **que se passe-t-il à la CREPA?** " en soulevant de nombreuses interrogations sur la gouvernance de cette caisse de retraite à laquelle nous cotisons tous pour nos personnels.

Ce message d'alerte s'est heurté dans un premier temps à l'incrédulité quasi générale de la profession et des autres organisations syndicales, sans parler du silence assourdissant du C.N.B. ...

Michel GONELLE - Président

...
Face à ces doutes et aux contre-attaques multiples de certains administrateurs de la CREPA que nous avons mis en cause, j'ai saisi le parquet de Paris le 7 juillet 2014 d'une plainte contre X pour abus de confiance et prise illégale d'intérêts réitérant de manière documentée nos critiques contre les détournements et les prébendes dont nos cotisations et nos personnels étaient victimes.

Seul le syndicat C.G.C a fait de même par une plainte conjointe signée de sa présidente confédérale Mme Carole COUVERT.

Le parquet a ouvert une enquête préliminaire confiée à la Brigade Financière de la Préfecture de Police.

Mais aujourd'hui, alors que cette enquête est toujours en cours, voici que l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), organisme officiel de la Banque de France, régi par les dispositions des articles L.612-1 et suivants du code monétaire et financier, vient d'établir le 6 mai 2015 un projet de rapport qui est commenté dans la presse et qui reprend à son compte les critiques et mises en cause que nous avons exprimées un an auparavant : ce projet de rapport chiffre les détournements considérables qui ont été commis en apportant des éléments nouveaux accablants pour les dirigeants actuels de la CREPA.

Bien sûr, nous ne nous réjouissons pas de voir confirmer officiellement ce que nous avons découvert et porté à la connaissance de la profession.

Cependant nos cotisations patronales sont suffisamment lourdes pour nos cabinets pour que nous ayons à cœur de veiller à ce qu'elles soient confiées à des administrateurs compétents et scrupuleux.

En pareille situation, l'urgence nous paraît être d'inviter le Conseil d'Administration de la CREPA à donner de façon spontanée sa démission collective.

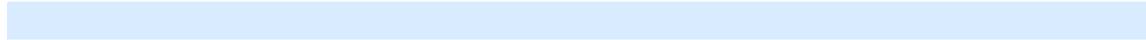
Mais s'il ne le faisait pas, il incomberait à toutes les organisations syndicales salariales et patronales de démarcher leurs représentants dans cette caisse qui fonctionne de façon paritaire : cela permettrait de renouveler complètement la gouvernance pour assainir la situation. Ceux qui ont pillé la CREPA devront évidemment rembourser tous les avantages indus qu'ils se sont attribués.

Enfin si, par impossible, les administrateurs actuels n'étaient pas démarchés par les syndicats qui les ont désigné, il deviendrait inévitable de faire nommer un administrateur judiciaire provisoire pour sauver la CREPA d'un naufrage inéluctable.

Plusieurs syndicats de la profession ont déjà pris position favorablement au renouvellement complet du conseil d'administration et nous nous en réjouissons.

*Notre priorité et notre responsabilité commune sont bien de sauver l'institution CREPA le plus vite possible.
Je tenais à vous informer de cette situation qui vous concerne tous en tant qu'employeur ou en tant que responsable de votre barreau.
Veuillez croire, Mesdames, Messieurs les Bâtonniers, et Chers Confrères, à mon complet dévouement.*

*Michel GONELLE
Président de l'ABF*



Avenir des Barreaux de France ABF - 11 bd de Sébastopol 75001 PARIS

